

# Le consiglio d'Ornato, créateur d'une Nice moderne 1832-1860

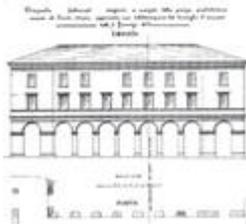
Lorsque l'on regarde la ville de Nice aujourd'hui on peut remarquer l'homogénéité de certains quartiers. Pourtant ce ne fut pas toujours le cas. Encore au début du 19<sup>e</sup> siècle, la ville se limite au Vieux-Nice et au quartier du port. Il y avait pourtant un espace considérable, relativement vierge, situé de l'autre côté du Paillon, espace vital où l'on a pu bâtir une ville nouvelle. Restait encore à le faire de façon ordonnée et coordonnée.

## UN MODELE ANCIEN VENU DE LA CAPITALE



Comme toute capitale provinciale, Nice est soumise au contrôle de la capitale, Turin. Hors le 16 juillet 1773 est créé à Turin un congrès d'architecture qui doit examiner et donner son avis sur tout ce qui a trait à l'embellissement et à l'agrandissement de la cité. Ce congrès prenait le titre de " Consiglio degli edili " (Conseil des Ediles). Les délibérations de ce conseil devaient porter sur tout ce qui touche à l'alignement des rues et à leur esthétique, ainsi qu'à celle des faubourgs. En 1824, une circulaire du bureau économique de l'intérieur est envoyée aux Intendants Généraux de province leur demandant de mettre en place un plan régulateur d'embellissement des villes et des chefs-lieux de province. C'est donc pour répondre à ce désir que le Conseil communal de Nice confiait en 1825 à Jean-Antoine Scoffier, architecte de la ville, la mission d'établir un projet d'agrandissement et d'embellissement. Le chantier qu'allait affronter Scoffier était considérable. Il fallait d'abord redresser, aérer, élargir les rues de la vieille cité, endiguer le Paillon pour pouvoir enfin le franchir et jeter dans la vaste plaine du Camp Lonc (la rive droite du Paillon) les bases d'une ville nouvelle en s'appuyant sur le faubourg Saint-Jean Baptiste. Ce travail est achevé en 1828 et soumis au Conseil communal. Il est définitivement accepté par le roi Charles-Albert (1798-1831-1849) par Lettres patentes Royales le 26 mai 1832. Avec ses lettres, Charles-Albert montrait le centralisme du pouvoir royal car, il commentait le projet Scoffier et affirmait le principe " d'expropriation pour cause d'autorité publique ", fixait les bases de l'évaluation des indemnités pour les expropriations et associait les particuliers à l'exécution des travaux..... Le roi créait en outre le " Consiglio d'Ornato " (Conseil d'Ornement), organe directeur de la mise en application du plan d'agrandissement et d'embellissement. Charles-Albert se réservait en outre le droit de régler les litiges et les difficultés inhérentes à de tels travaux d'urbanismes. Pour cela, il instituait la " Regia Delegazione " (Délégation Royale), organe composé entre autre du Président du Sénat, de l'Avocat fiscal général et de l'Intendant Général qui parlait, sur place, au nom du roi.

## FONCTIONNEMENT, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU CONSIGLIO



Le Consiglio d'Ornato était composé de neuf membres : le premier Consul (équivalent du Maire aujourd'hui), le juge du canton, l'Ingénieur de la province, le premier membre de la Commission de Police Urbaine. Il y avait aussi deux Conseillers pour les premières et secondes classes de la ville (les nobles-bourgeois et les artisans), ainsi que deux personnes qualifiées dans les Beaux-Arts et l'architecte de la Ville. Il serait trop long de citer tous les membres du Consiglio qui se sont succédés entre 1832 et 1860 mais nous trouvons parmi les plus connus : le comte Saissi de Châteauneuf, François Malausséna, Carlone, le comte Hippolyte Caïs de Pierlas, Risso, Roassal, le comte Tondutti de l'Escarène, et bien d'autres encore. Le Conseil devait se réunir au moins deux fois par mois au Palais communal. Les décisions devaient être prises à la majorité des voix et les délibérations inscrites in extenso sur un registre tenu par le secrétaire et signées par tous les membres qui y avaient pris part. Sa mission devait tendre à l'alignement des bâtiments, à l'élargissement des rues et à leur redressement, au nivellement régulier du sol, à la suppression des ruelles, à la construction d'égouts. Toutefois il y avait certaines limites au pouvoir du Consiglio d'Ornato : il ne pouvait intervenir à l'intérieur des bâtiments et donc uniquement sur la façade des édifices ; il n'était pas une juridiction et ne pouvait trancher les conflits que ses décisions pouvaient entraîner et en référer à la Regia Delegazione. Enfin, il ne pouvait disposer de fonds publics. L'activité du Consiglio était considérable, les demandes, pétitions et projets affluaient que ce soit pour les enseignes de magasins ou la construction de bâtiments. Parfois même il prenait les devants et faisait établir lui-même des plans d'immeubles qu'il imposait aux propriétaires comme condition de l'autorisation de bâtir. Ce fut par exemple le cas des immeubles élevés sur la place Masséna ou sur la place du Port.

## UNE VIEILLE VILLE A REDESSINER



Le gros chantier du Consiglio était la rive gauche du Paillon et notamment le Vieux-Nice. Par exemple, la place Saint-François où s'élevait le palais communal devait être élargie par d'amples démolitions, s'orner d'un entourage de portiques à l'usage de marché avec logements au-dessus. On prévoyait aussi la rectification de nombreuses rues, la création d'une grande rue centrale jusqu'au Cours, l'ouverture d'une rue large de douze mètres devant le Jésus, la création d'un escalier d'accès au Château, la transformation des puits insalubres en fontaines. La réalisation de ce projet entraînait de vives contestations et le Consiglio proposait alors qu'au lieu des travaux difficiles et onéreux il vaudrait mieux s'atteler à la réalisation de travaux d'utilité publique. Du projet initial seule la Rouacha (la Tannerie -rue Centrale actuelle-) était supprimée, ce qui permettait la création de la rue centrale mais jusqu'à la place Rossetti. Ces travaux d'aménagement étaient repoussés à plus tard et c'est après 1860 qu'ils furent entrepris. Ainsi, bien que réalisés par Paris, c'est à l'Etat Sarde que nous devons la destruction des voûtes (montée Rossetti), l'agrandissement de la place Rossetti, de la place du Gouverneur (actuelle place Pierre Gautier) ou encore le fameux escalier pour monter sur la colline du Château. Le plan régulateur recommandait aussi l'endiguement du Paillon entre le Pont-Neuf et son embouchure, ce qui assainirait tout le quartier du Pré-aux-Oies (autour de l'actuelle rue Saint-François-de-Paule). Pour la rénovation des travaux sur les façades des églises, le Consiglio s'occupait de St Jaume en 1836 (plus connue sous le nom de Ste Rita), de St Jacques en 1837 (plus connue sous le nom du Jésus) et de Saint-Martin en 1854. Sur le bord de mer, le plan régulateur ordonnait l'établissement de la " strada di circonvallazione " (route de périphérie, actuel quai des Etats-Unis) : large de 8 mètres, avec un caniveau de 1 mètre de chaque côtés, deux trottoirs de 2 mètres et un parapet sur le couronnement du mur vers la mer. On peut dire que la configuration actuelle de la promenade des Anglais était lancée. La nouvelle route laissait un espace considérable entre sa bordure nord et les anciennes terrasses. C'est pourquoi, en 1834, le Consiglio prévoyait la construction de magasins qui donneraient naissance à de nouvelles terrasses. Elles furent construites entre 1838 et 1848.

## UNE NOUVELLE VILLE A CRÉER



La véritable bataille du Consiglio d'Ornato concernait la rive droite du Paillon. En effet, malgré l'existence des faubourgs Saint-Jean Baptiste et de la Croix-de-Marbre, la plaine du " Camp Lonc " jusqu'à Nice Nord était relativement vierge, amas de prairies et de cultures maraîchères séparées par de petits fossés, et traversée par des vallons descendants des collines. Le programme tracé par le plan régulateur pour la rive droite était assez sommaire : construction de la route de Saint-André jusqu'à Saint-Pons, de la place d'Armes, d'un nouveau quai sur la rive du Paillon et son endiguement, une place semi-circulaire devant le Pont-Neuf pour répondre à la place Charles-Albert. Devant la pauvreté du projet, le Consiglio d'Ornato demandait à Scoffier d'établir un véritable projet beaucoup plus explicite et grandiose, qu'il livrait en 1841. Or, le Conseil communal ne pouvait suivre financièrement et n'en acceptait en 1842 qu'une version plus modeste. Le développement de la nouvelle Nice aurait pu être fortement compromis si ce n'était l'intervention de l'Intendant Général. On demanda alors à Vernier (1800-1859), le nouvel architecte municipal, de redessiner un nouveau plan d'aménagement qui fut accepté en 1843. Les travaux concernant la place Masséna, l'ouverture de la rue Gioffredo ainsi que la construction de l'église du Vœu furent entrepris ou continués. Entre les deux grandes voies parallèles (Gioffredo et Saint-Jean-Baptiste), on construisait une multitude de rues perpendiculaires sur le modèle d'un plan en damier ainsi que l'hôpital Saint-Roch. Les propriétés privées devaient être séparées de la voie publique par une grille en fer ou en fonte dont le dessin était soumis au Consiglio. Les boulevards devaient avoir une largeur de 20 m plus 7 m de jardins privés. On voit encore aujourd'hui l'héritage de ces directives sur les boulevards Carabacel, Dubouchage et Victor-Hugo. Pour le quartier de la Croix-de-Marbre, le Consiglio prévoyait l'endiguement du Paillon, la création d'une route reliant ce boulevard et la Route royale (actuelle avenue de Suède), d'une route du bord de mer et d'un pont en bois sur le torrent de Magnan. Il fit réaliser aussi un jardin public (en partie dans le jardin Albert Ier aujourd'hui) et aligner les maisons le long de la promenade des Anglais. Enfin à partir de la place Masséna, le Consiglio avait l'idée d'une grande voie orientant la ville vers le Nord (l'actuelle avenue Jean-Médecin) qui devait être ornée de portiques jusqu'au boulevard Dubouchage.

Le Consiglio d'Ornato devait disparaître en 1860 avec le régime sarde et le plan de 1858 fut finalement plus un plan de conception et de préparation qu'un plan de réalisation. C'est donc la France qui le mit en œuvre sans en dénaturer les principales dispositions et en s'appuyant sur tout ce qui avait été fait avant. C'est une des raisons qui fait que Nice a gardé son caractère homogène entre deux souverainetés différentes et c'est bien au Consiglio d'Ornato que les Niçois doivent leur ville d'aujourd'hui.



